

# Module en programmation Internet

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES


## Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-175-7-7


CYCLE 1<sup>er</sup> cycle


TYPE Attestation


CRÉDITS 15 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Suzanne Major 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Programmation Internet  
514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ift-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

Ce programme court permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances dans les technologies Internet, en particulier dans la programmation Internet comme JavaScript ou JSP et XML.

## Forces

- Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences de l'UdeM.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC  
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Si le candidat ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au module.

## Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

## Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2018:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2018

### Hiver

- **Hiver 2018:** Du 15 août 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2017

### Été

- **Été 2018:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2018

## Structure du programme (1-175-7-7)

Version 01 (A06)

Le Module comporte 15 crédits à option.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1142	Programmation côté client	3.0 J S
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0 J S
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0 J S

#### Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0 J S
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0 S
IFT 1179	Programmation en C#	3.0 S

#### Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0 S	IFT 1149	Technologie JSP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0 S	IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0 S

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Informatique appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Initiation à la programmation	Module	12 crédits	1-175-7-1	Jour Soir
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour
Études du jeu vidéo	Mineure	30 crédits	1-171-4-1	Jour Soir

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.